



Extrait du Registre des délibérations du

Centre Communal d'Action Sociale

de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_06_004

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle du Conseil, Place du Pavillon - Le Mesnil en Vallée à Mauges-sur-Loire sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Josseline LHOMMEAU, mardi 23 juin 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE Membre élu, Josseline LHOMMEAU Vice-présidente, Marie LE GAL Vice-présidente déléguée, Yvette DE BARROS Membre élu, Marie-Béatrice MORISSEAU Membre élu, Guillaume BODIN Membre élu, Odile BUREAU CHASSELOUP Membre nommé, Olivier DU BOUCHERON Membre nommé, Jean CADEAU Membre nommé, Jeanne-Marie THUILLIER Membre nommé, François DALAINE Membre nommé, Michel AUDOUIT Membre nommé

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Séverine MORINEAU Membre élu pouvoir à Josseline LHOMMEAU
René BORE Membre nommé pouvoir à Odile BUREAU CHASSELOUP

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON Président, Ariel YARIV Membre élu, Mickaël DROUET Membre nommé

DL 2026 06 004 - CONVENTION DE PARTENARIAT CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Madame J. LHOMMEAU, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la Commune de Mauges-sur-Loire s'était engagée en septembre 2023 auprès des résidences Les Ligériennes pour être un partenaire déployant le dispositif Centre de Ressources Territorial (CRT) sur la Commune de Mauges-sur-Loire. A cette période, c'est la Commune qui gérait les résidences Bon accueil, Les Brains et Saint Christophe, c'est pourquoi le courrier de soutien avait été signé au nom de la Commune. Depuis, c'est le CCAS qui gère les résidences.

Le CRT Ligérien est en fonctionnement depuis le 1er septembre 2025. Depuis son ouverture, plusieurs collaborations ont déjà pu être mises en place avec les acteurs du territoire afin de favoriser l'accompagnement des personnes âgées à domicile et de soutenir les parcours de vie des usagers. Pour acter ce partenariat, il convient de formaliser les choses à travers une convention. En effet, les 3 résidences Bon accueil, Les Brains et Saint Christophe peuvent apporter des solutions auprès des usagers accompagnés dans le cadre du dispositif CRT, à travers notamment des repas, de l'animation ou bien encore avec le logement temporaire à la résidence Bon accueil.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à :

Oui	14
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	14

DÉCIDE DE :

- Valider la continuité du soutien apportée au CRT Ligérien pour la mise en œuvre du dispositif sur le territoire de Mauges-sur-Loire.
- Autoriser le Président du CCAS à signer la convention de partenariat avec Les résidences Ligériennes.

Nombre de membres: 17
 Nombre de présents : 12
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 14

Signé le 30 juin 2026

La Vice-présidente du CCAS

Josseline LHOMMEAU

